

Commune d'ÉPINEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 20 Mai 2025

Délibération n° 25-2025

Séance du 20 Mai 2025

Date de convocation :

15 Mai 2025

Date d'affichage :

23 Mai 2025

Nombre  
de conseillers en exercice

12

de présents

9

de votants

12

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt Mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

PRESENTS Mesdames Maryline JOUVEY, Françoise SAVIE EUSTACHE

Messieurs, Alain BŒUF, Roger BLIN, Gilles GUILLEMETTE Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER, Yann WOJCIECHOWICZ.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : Messieurs Frédéric CHAUVEAU, Gilles GUILLEMETTE, Yannick LEROY

Objet : Convention de partenariat entre les Communes de TONNERRE et d'EPINEUIL pour la prise en charge des entrées de la piscine de TONNERRE – Eté 2025

Rapporteur : Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire

- Vu l'article L2121.29 du Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil municipal de Tonnerre relative à la mise en place de la gratuité des entrées de piscine pour les 2 enfants de 6-14 ans ;
- Vu la délibération n° 2024-218 du 16 décembre 2024 du Conseil municipal de Tonnerre relative aux tarifs municipaux 2025 ;
- Considérant qu'une gratuité est appliquée par la piscine de Tonnerre pour les enfants de 0 à 5 ans ;
- Considérant le choix de la municipalité de permettre aux enfants de 6 à 14 ans d'EPINEUIL de profiter de la piscine de Tonnerre durant la période des vacances scolaires estivales 2025 ;
- Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix)
- **ACCEPTE** la prise en charge financière des entrées de la piscine de TONNERRE des 6-14 ans ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous- Préfecture le 23 Mai 2025 et affichée le 23 Mai 2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ansusdits

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE

